

Carte privilège

Guide pour les partenaires

La Carte privilège en bref

💡 **La Carte privilège est une plateforme numérique développée par Destination Québec cité destinée aux multiplicateurs influents et aux spécialistes du voyage.**

- Les journalistes et influenceurs qualifiés ainsi que les spécialistes du voyage (agents, voyagistes, etc.) recevront de la part de Destination Québec cité les instructions de connexion.
- Les clients se présenteront devant les commerçants avec leur appareil mobile connecté à la plateforme.
- La Carte privilège sera valide toute la durée du séjour du client à Québec et sera désactivée dans les 48 h suivant son départ.
- Le format numérique permet une plus grande flexibilité. Les partenaires peuvent modifier leurs offres en communiquant avec Destination Québec cité.

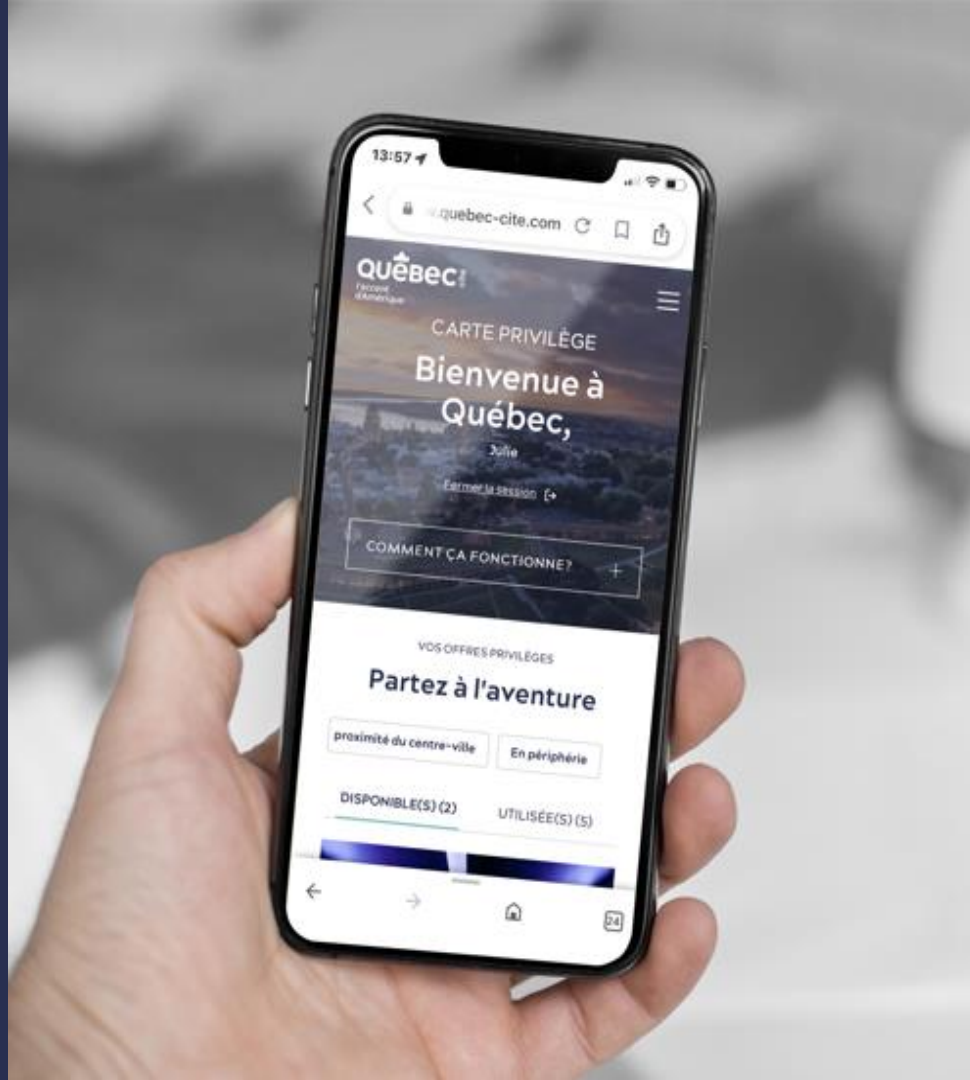

Fonctionnement

Les clients préalablement qualifiés par Destination Québec cité reçoivent les renseignements de connexion à la plateforme.

1. Une fois dans votre établissement, le client doit se connecter à la plateforme numérique avec son appareil mobile.
2. Le client doit ensuite sélectionner une offre et appuyer sur le bouton « Utiliser ». Il sera dirigé vers l'étape de validation du coupon.
3. Le commerçant doit s'assurer que le visiteur clique sur « Valider le coupon » afin que ce coupon soit comptabilisé dans les offres utilisées. Cette étape est importante, car elle permet de vous assurer que le visiteur ne puisse pas s'en servir à nouveau pendant son séjour.

Voilà, c'est aussi simple que cela!







Qualification des médias et influenceurs

Règle générale, la portée combinée minimale d'un média ou d'un influenceur pour être admissible à une Carte privilège est de

30 000 personnes minimum.

Tout journaliste sous assignation ou influenceur souhaitant séjourner à Québec dans le cadre d'une tournée de familiarisation doit remplir un **formulaire de demande d'accompagnement** afin que l'équipe de Destination Québec cité puisse évaluer la visibilité dont pourront bénéficier les attraits et services touristiques de région de Québec.

Critères de qualification

Clientèles cibles

- Marchés prioritaires : Canada, États-Unis, Europe francophone
- Marchés secondaires : Mexique, Royaume-Uni, Allemagne, Corée du Sud et Japon

Portée du projet

Avant d'accepter un projet d'accueil, Destination Québec cité estime la portée combinée de la visibilité qui sera accordée à la destination et ses entreprises, c'est-à-dire le nombre total de personnes qui seront exposées aux contenus produits dans le cadre du projet (nombre de pages vues pour un article, le nombre total d'impressions sur les médias sociaux, taux d'engagement, lectorat d'un magazine, la taille de l'audience pour un épisode vidéo, etc.)

Règle générale, la portée combinée minimale pour être admissible à une Carte privilège est de **30 000 personnes minimum**.

Pour une clientèle plus nichée, un professionnel pourra communiquer avec vous et évaluer si un accompagnement peut être envisagé.

Types d'expériences priorisés

Nous favorisons le rayonnement de la culture québécoise, de l'histoire et du patrimoine, de la gastronomie, des festivals et événements, de la nature à proximité et des traditions autochtones.

Certaines expériences rejoignant une clientèle plus nichée sont également priorisées, notamment le tourisme de bien-être, les croisières internationales, le ski, la motoneige, le vélo de montagne, le cyclotourisme, le tourisme religieux et les produits de luxe.

Qualité de contenu

Nous apportons une attention particulière à la qualité rédactionnelle et à la qualité des photos et des vidéos réalisées antérieurement par les visiteurs ou les médias qu'ils représentent.



Vous avez des questions?

N’hésitez pas à communiquer avec Agathe Laforest au 418 641-6654, poste 4340 ou au agathe.laforest@quebec-cite.com